

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 10 avril 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

BECKER Patrick	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent	HERGAT Michel	GUERMANN Bernard
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	FRADELLA Cédric
ENGELMANN Fabien	TACCONI Pierre	KASPAR-COTRUPI Angèle	RECH Serge
ZIEGLER Damien	ACKER Christine	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
POUGET Clémence	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
ZENNER Bernard	PHILIPPE Lionel	SCHIVRE Marc	MELEO Guy
PAULY Elsa	KOWALCZYK Maryline		

Procurations :

BAUR Denis	a donné procuration à	PAQUET Michel
RENAUX Patricia	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
FERRERO Marc	a donné procuration à	ANDRE René
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	JURCZAK Serge
SCHITZ Denis	a donné procuration à	BECKER Patrick
WEIS Mathieu	a donné procuration à	REBSTOCK Alexandra
HOLSENBURGER Alexandre	a donné procuration à	DICK Rémy
MATHIEU Bertrand	a donné procuration à	HERGAT Michel
GRILLO Marie	a donné procuration à	ENGELMANN Fabien
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc à partir du point 9

Absents excusés :

FREYBURGER Julien

Absents non excusés :

COLIN Jean-Marie	HERFELD Marie-Laurence	SCHREIBER Roger	BEY Michèle
DEUTSCH André	ABATE Patrick	SCHUTZ Sylvie	LANGMAR Déborah
BRUSCO Stéphane	VETZEL Caroline	FATTORELLI Viviane	

La séance débute à 18h12

Sortie de M. JURCZAK pendant l'appel

POINT 1 :

Membres en exercice : 58
Présents : 33
Procurations : 10
Absents : 15

Retour de M. JURCZAK avant le début du point 2

POINT 2 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 11
Absents : 13

Arrivée de Mme SCHNEIDER avant le début du point 3
Sortie du Président

POINT 3 :

Membres en exercice : 58
Présents : 34
Procurations : 10
Absents : 14

Retour du Président après le vote

A partir du point 4

Membres en exercice : 58
Présents : 35
Procurations : 11
Absents : 12

Pendant le point 9, départ de Mme SCHNEIDER et de M. ZIEGLER

POINT 9 :

Membres en exercice : 58
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 13

La séance se termine à 19h43

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-4 – DELIBERATION N°2024/I-11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté doit être affecté en tout ou en partie au financement de la section d'investissement si celle-ci fait apparaître un besoin de financement.

Ce besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Aussi, pour rappel, il a été décidé et validé, lors du Comité Syndical du 11 février 2010, de réaliser une infrastructure de Transport en Commun en Site Propre dans le périmètre de transport urbain du SMiTU et de majorer le taux de la taxe sur le versement de transport à 1,75 %.

Le montant correspondant à la part majorée pour l'exercice 2023 est estimé à 8 665 392,93 €.

S'agissant de l'exercice 2023, la section d'investissement dégage les résultats suivants :

Résultat reporté 2022	8 358 039,27 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	- 11 627 255,21 €
Soit un résultat cumulé déficitaire 2023 de	- 3 269 215,94 €

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	221 174,16 €
Recettes	10 000 000,00 €
Soit un solde de	9 778 825,84 €

Soit, en tenant compte des restes à réaliser, un excédent de financement de 6 509 609,90 €.

En section d'exploitation, les résultats s'élèvent à :

Résultat reporté 2022	9 801 110,92 €
Résultat de clôture de l'exercice 2023	- 22 859,31 €
Soit un excédent cumulé 2023 de	9 778 251,61 €

La section d'investissement n'affichant pas de besoin de financement, l'affectation du résultat de la section d'exploitation n'est pas obligatoire.

De fait, il est proposé au Comité Syndical de reprendre l'intégralité du résultat d'exploitation au « 002 Résultat reporté » d'un montant de 9 778 251,61 €.

Le Bureau Syndical en date du 20 mars 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie en date du 2 avril 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité, reprend l'intégralité du résultat d'exploitation au « 002 Résultat reporté » d'un montant de 9 778 251,61 €.

Se sont abstenus : M. ENGELMANN, Mme GRILLO, Mme DEISS.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 11 avril 2024

Le Président,
Rémy DICK

